

En tant que représentant d'une puissance moyenne qui se préoccupe énormément du désarmement et du contrôle des armes, je ne vois pas comment on peut espérer faire des progrès en ces domaines si les puissances nucléaires elles-mêmes ne sont pas disposées à discuter la limitation de leurs propres armements nucléaires. J'exhorte donc ces puissances à faire autant d'efforts pour en arriver à une entente sur des mesures d'auto-restriction qu'elles en font pour promouvoir le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Comme l'a si bien fait remarquer le secrétaire à la défense des États-Unis, c'est d'une course à la raison que le monde a besoin et non pas d'une course aux armements.

Maintien de la paix

Au même titre que plusieurs autres gouvernements, j'estime que nous pouvons prétendre parler de ce domaine en connaissance de cause. Mon Gouvernement regrette donc que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix n'ait pu se réunir malgré les progrès encourageants qui ont commencé à se manifester il y a quelques mois. Les événements récents au Moyen-Orient et ailleurs confirment notre opinion que cette Organisation a un rôle primordial à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

D'aucuns pourront prétendre que les problèmes sont si complexes et les divergences si profondes que les réunions du Comité spécial sont devenues quasiment inutiles. Nous ne partageons pas cette opinion. Nous nous attendions à ce que le travail soit lent, car les problèmes à l'étude sont de ceux qui peuvent amener plusieurs États membres à remettre en question leurs opinions les plus profondes sur la nature et les objectifs mêmes des Nations Unies. Nous ne pouvons nous permettre le luxe du cynisme. Il ne faut pas oublier que, lors de la dernière série de séances du Comité, plusieurs propositions concrètes furent avancées qui méritent d'être étudiées à fond. Je pense en particulier à la suggestion d'un barème spécial de quote-part pour le financement des opérations de maintien de la paix et aux propositions visant à élaborer et coordonner les dispositions logistiques et autres nécessaires au maintien de la paix. Je songe aussi aux propositions concernant le Comité d'état-major et le rôle qu'il pourrait jouer en ce domaine.

Nos raisons à l'appui de cette position sont confirmées par les observations du secrétaire général dans son rapport final sur la Force d'urgence des Nations Unies, où il résume clairement le rôle essentiel joué par les forces de maintien de la paix en général. Je suis porté à croire qu'il est temps de pouvoir compter, onze ans après la création de la première force du maintien de la paix, au moins sur une organisation et une préparation que tous, dans nos pays respectifs, nous considérons comme normales. Pour ne mentionner que deux points, signalons que l'entraînement devrait être uniformisé et l'équipement nécessaire disponible en cas de besoin.

Nul besoin d'être prophète pour prédire que les Nations Unies auront de nouveau à fournir des forces de maintien de la paix ou des groupes d'observa-